

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2026 pour l'entrée en : de Licence Portail Mathématiques Informatiques (L1 MI), Portail Mathématiques Informatique - parcours progressif (L1.1 MI et L1.2 MI), Licence Mathématiques Accès Santé 1A (LAS1 MI)

Sur proposition de Olivier DEZELLUS Directeur de la Faculté des Sciences; pour l'année universitaire 2026/2027 est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
PERNA ELIANE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
Membres :		
AUBRUN GUILLAUME	PU - Professeur des universités	UCBL
DABROWSKI YOANN	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
DESSEREE ELODIE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
LADJAL HAMID	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
MEYER ALEXANDRE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL

Le Directeur de la Faculté des Sciences Olivier DEZELLUS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 17/12/2025
Le Président de l'Université Lyon 1 Bruno LINA

